

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 juin 2020

L'an deux mil vingt,
le 26 juin

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 16 juin
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Vincent PALLUAU, Jean-Luc
GUERAIN, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT,
Nicolas BITTARD, Etienne PISTRE, David BAUDOUIN.

Etaient absents excusés :

M Sébastien BELAUD a donné procuration à Christophe JOFFRIT
Mme Christel PERSONNE a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO

Secrétaire :

Mme Caroline ROCHER a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Présentation et vote des taux des taxes directes locales

Présentation et vote du BP 2020 : Commune, CCAS

Délibérations :

Contrat IRIS

Avancement de grade

Extension de réseau électrique rue de la Métairie

Transfert SPAEP/SERTAD

Marché des producteurs 2020

Procuration postale PRAILLES

Versement au fonds d'aide aux entreprises

Etudes de devis :

Enfouissement réseau Orange

Contrôle déplacement gaz salle des fêtes/cantine

Commissions :

Les enfants d'Abord

Belle et Lambon

CCID (12 membres supplémentaires)

Référent sécurité routière

Questions diverses :

Feu d'artifice, Contrat Place Net, Assurance Elus, organisation secteur
distribution de tracts sur la commune

*Proposition de la Communauté de Communes :

Elle souhaite mettre en place une aide aux petites entreprises de moins de 10 employés (associations comprises) suite aux difficultés liées à la période. Les modalités sont travaillées par un Comité technique « multi-têtes » qui va décider et répartir les sommes à reverser.

La Communauté de communes Mellois en Poitou a inscrit un montant de 500 000 € et propose aux communes d'abonder cette somme à hauteur de 10 € par habitant afin de disposer d'une somme globale d'1 000 000 €.

Les premiers dossiers vont être étudiés début juillet.

Une convention sera passée entre la CCMP et les communes qui abondent.

Les comités vont se réunir une dizaine de fois d'ici fin 2020, vont auditer chacun des dossiers présentés et donner une somme d'un montant maximum de 10 000 € par entreprise.

Ce sera la communauté de communes qui va faire l'avance des fonds.

Le conseil municipal donne son accord de principe de 10 € par habitants soit 9670 €, à verser en une seule fois avant le 31.12.2020. Vote Pour 17 Abt 2 Contre 0

I Délibérations :

- Vote du taux des taxes directes locales 2020 :
Mme la Maire présente l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux suivants pour un produit attendu de 146 550 € :

Taxe foncière (bâti) :	12.61 %
Taxe foncière (non bâti) :	54.80 %

- Vote du BP 2020 :
 - Commune
Mme la maire présente le budget primitif tel que la commission finances l'a étudié avec
Une section d'investissement équilibré de 668 112 €
Une section de fonctionnement équilibrée de 1 325 630 €
Vote à l'unanimité des présents
 - CCAS
Mme la maire présente le budget primitif du CCAS :
Section de fonctionnement équilibrée de 1 900 €.
Vote à l'unanimité des membres présents du CCAS
- Aménagement foncier :

Mme la Maire fait savoir que la commission d'Appel d'offres s'est réunie le 25 juin 2020 pour procéder à l'ouverture des plis concernant la maîtrise d'œuvre des travaux infrastructures-hydraulique-voirie-mesures compensatoires- bourses aux arbres-relatifs à l'aménagement foncier agricole et forestier de Prailles la Couarde. La commission a retenu le cabinet d'étude GEOUEST pour un montant TTC de 24 000 € (MO 20400 €, cession petites parcelles 1200 €, bourse aux arbres 2400 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine la décision de la commission d'Appel d'offres et autorise Mme la maire à signer l'acte d'engagement.

- **Contrat éclairage public, offre IRIS:**
Mme la Maire présente le contrat de prestations présenté par SEOLIS comprenant sur le territoire de La Couarde la mise à niveau sécuritaire d'un montant de 484.78 € ht, la mise à niveau relative aux évolutions réglementaires : suppression de 20 lanternes à vapeur à mercure pour un montant de 10617.60€ ht et l'entretien et la maintenance IRIS sur l'ensemble de la commune PRAILLES LA COUARDE pour un montant annuel de 1419.21 € ht /an soit 5676.85 € ht sur 4 ans.
Elle fait savoir que le SIEDS peut subventionner 10 lanternes à hauteur de 50 %.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mme la Maire à signer cette convention.
- **Taux de promotion d'avancement de grade**
Mme la maire fait savoir que le Comité technique du Centre de Gestion dans sa session du 26 mai 2020 a émis un avis favorable concernant les propositions des taux de promotion à l'avancement de grade, à savoir :
Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe : 100 %
Adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe : 100 %
Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classes : 100%
Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine à l'unanimité les taux de promotion à l'avancement de grade.
- **Transfert SPAEP/SERTAD :**
Mme la maire donne lecture du courrier de M le Président du Haut Val de Sèvres nous confirmant la dissolution du SPAEP et le transfert d'un solde de tout compte d'un montant de 164 390 €.
Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de reverser la somme totale au SERTAD.
- **Marché des producteurs :**
Mme la Maire donne lecture de la convention d'un marché des producteurs pour l'été 2020 passée entre la commune et la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette convention et délègue à Mme la Maire ses pouvoirs de signature pour validation.
- **Procuration postale pour Prailles**
Mme la maire informe vouloir donner pouvoir a M Watrin Sébastien et à Mme Bodin Cathy afin de retirer et recevoir les courriers recommandés reçus en mairie de Prailles.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine à l'unanimité cette proposition.

II Etude de devis :

- **Enfouissement du réseau Orange :**
Un devis de 1300 € a été signé pour l'enfouissement du réseau Orange dans le bourg de Prailles.
- **Contrôle gaz :**
Un nouveau devis pour la vérification de l'installation Gaz salle des fêtes et cantine suite aux travaux de transfert des bouteilles, s'élève à 270 € ttc.
Le devis de travaux est de 668.525 € et celui de fournitures de 320.35 €.

Accord du conseil municipal

- Préconisation acoustique du restaurant scolaire de Prailles

Un second devis va être demandé.

Dans l'immédiat, un feu tricolore pour vérifier la sonorité va être mis en place et les travaux acoustiques pourront être réalisés aux vacances scolaires de la Toussaint.

III COMMISSIONS

- Association les Enfants d'abord :
Mme Demion Jacinto et Mme Bricou représenteront la commune.
- Association Belle et Lambon :
Mme Grolleau et M Pistre représenteront la commune.
- CCID :
Mme la Maire fait savoir qu'il faut proposer au Directeur des Finances publiques une liste complémentaire de 12 noms qu'il pourra éventuellement désigner comme commissaires :
Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents retient les noms suivants :
Jacky MARSTEAU, Dominique BEGUIER, Francis GIRARD, Gilles CHAMPAGNE, Jacques PHELIPPEAU, Jean-Luc BERTELIERE, Gérard COURT, Jean-Yves NOBLE, Sylvie LAPEYRE, Lionel JACINTO, Jean-François BARICAULT, Fabrice DANIAULT.
- Référent sécurité routière :
M Grégory Tréffot est nommé comme référent sécurité routière
- Délégué suppléant au SIVU Incendie de la Mothe St Héray :
M Christophe JOFFRIT est désigné comme délégué suppléant

IV QUESTIONS DIVERSES :

- Feu d'artifice :
Reconduction du feu d'artifice pour la fête d'été pour un montant de 2500 €
- Contrat Place Net :
Demande d'extension du contrat de lutte contre les nuisibles au territoire de la commune de La Couarde mairie, Maison Peleboise et cimetière de Goux.
- Subvention Fonds Leader :
Mme la Maire fait savoir que le dossier concernant l'aménagement du bourg va passer en commission début juillet.
- Randonnée des châtaignes :
Elle aura lieu le 1^{er} novembre.
Les flyers seront imprimés par la commune qui offre l'apéritif aux participants.
Il n'y aura pas de versement de subvention, ni de prêt du matériel communal.
Par contre il faudra trouver des bénévoles pour monter les tivolis.

- Peinture des boîtes aux lettres :

Mme la maire fait savoir que Mme Gaurichon de Prailles a déjà repeint quelques boîtes aux lettres. Elle propose de continuer à décorer des boîtes sur demande des particuliers qui se manifesteraient. Le nettoyage des boîtes doit être fait au préalable.

- Proposition d'Alain Fritsch :

Mme la maire propose d'y réfléchir lors d'une prochaine réunion, peut-être lors d'une commission communication.

- Organisation des secteurs de distribution des tracts communaux :

Mme Frappier est chargée de définir la nouvelle organisation.

- Assurance Elus :

L'assurance pour les élus s'élève à 9 € par personne. Les inscriptions et les paiements peuvent être déposés en mairie.

Le prochain conseil municipal est prévu le 28 août si la randonnée nocturne n'a pas lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

la secrétaire,

les membres.